

1) Les valeurs de la participation citoyenne

Organiser et animer le dialogue avec les élu-es et la population nécessite de créer les conditions d'une confiance réciproque, favorable à l'expression de tou-tes. Pour établir ce cadre optimal, il convient de respecter quelques valeurs fondamentales :

Dialogue	Ecoute attentive de toutes les paroles dans une volonté d'échange constructif.
Bienveillance	Attitude empathique à l'égard de chaque participant-e, favorable à l'expression et dépourvue de jugement.
Neutralité	Attitude non directive du facilitateur ou de la facilitatrice (élu-e, technicien-ne, prestataire) qui s'abstient d'influencer et de prendre parti.
Responsabilité	Obligation de se porter garant de son action et de sa parole, ainsi que de comprendre et faire comprendre l'ensemble des contraintes.
Transparence	Principe social guidé par la sincérité qui garantit l'accessibilité à l'information nécessaire à l'exercice de la participation citoyenne.
Ouverture	Disposition à susciter et accueillir des points de vue divers, sans à priori.
Pédagogie	Ensemble de méthodes et postures pour rendre accessibles et compréhensibles toutes les informations nécessaires au travail collectif.
Réciprocité	Engagement de la collectivité à rendre compte, à restituer, en réponse à la participation des citoyen-ne-s.